



REPUBLIKA YUBURUNDI

DECLARATION

DE

S.E. M. AMBASSADEUR ZACHARIE GAHUTU

**REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
AUPRES DES NATIONS UNIES**

**A LA 54^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA
FEMME**

New York, le 08 mars 2010

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Distingués délégués

La commémoration de la mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing, quinze ans après son adoption, est faite au moment où le Burundi se trouve dans une période de consolidation de la paix. Cette période est marquée par des efforts de reconstruction des infrastructures, du tissu social et de relance économique.

Au niveau des 6 principaux domaines jugés prioritaires, les progrès sont entre autres :

Dans le domaine de la *culture de la paix*, une analyse de la situation par rapport à la Résolution 1325 a été faite et un plan d'action de sa mise en œuvre a été élaboré de même qu'un comité de pilotage multisectoriel est en place.

Dans le domaine *de la santé*, grâce à des mesures adéquates prises, le taux d'accouchements assistés est passé de 22,9% en 2005 ; 30,7% en 2006 ; 41,1% en 2007 à 56,3% en 2008. En vue de la limitation de la transmission du VIH de la mère à l'enfant le programme PTME est initié.

Au niveau de la lutte contre les violences faites aux femmes, à côté du nouveau code pénal, des initiatives importantes comme l'élaboration d'une stratégie nationale multisectorielle de lutte contre les violences basées sur le genre assortie d'un plan d'action triennal, une étude nationale sur le sujet, un outil harmonisé de collecte des données et une unité statistique chargée de gérer une base des données y relative ont été initiées.

Dans le domaine *la lutte contre la pauvreté*, le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté prévoit que : « aucune stratégie ne sera développée sans tenir compte, de manière claire, de la dimension genre, afin de garantir la pleine participation de la femme à la prise de décisions, au choix des actions prioritaires et plus spécialement à leur mise en œuvre ». Ainsi les comités de développement communautaires de la plupart des programmes de développement comprennent au moins 40% de femmes. Le principal défi est à ce niveau la garantie pour l'accès à des crédits consistants.

Au niveau de *l'éducation et formation*, une politique claire du Gouvernement vise à réduire les disparités ; ce qui a permis d'augmenter l'indice de parité filles - garçons. La parité au niveau de l'enseignement secondaire technique et supérieur, par contre reste un très grand défi. Le taux d'accès des filles à l'Université du Burundi a timidement augmenté, passant de 22,5% en 2005-2006 à 24,5% en 2008-2009.

Au niveau des *mécanismes chargés d'assurer la promotion et la participation de la femme*, des réformes fondamentales méritent d'être signalées tels : un quota minimum de représentation des femmes au sein du Parlement et du Gouvernement fixé à 30% avec des précautions prises par le Code Electoral pour que ce quota soit respecté, l'intégration de la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes et les autres instruments internationaux des droits de l'homme dans la Constitution.

Sur le plan législatif, le Code des Personnes et de la Famille est en cours de révision et répond ainsi à certaines questions fondamentales soulevées par le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en janvier 2008. Le Code Pénal du 22 avril 2009 traduit une ferme volonté du Gouvernement de protéger la femme contre les violences faites aux femmes parmi lesquelles le viol est érigé en crime grave imprescriptible, inamnistiable, et non gracieable avec des sanctions beaucoup plus sévères.

Au niveau de la prise des décisions, le principal défi est la représentation des femmes au niveau de l'administration à la base. Le processus électoral 2010 en cours va sans nul doute améliorer la représentation nationale des femmes burundaises eu égard à la révision du Code Electoral en faveur de la représentation des femmes au niveau des conseils communaux et la stratégie nationale pour la mobilisation des femmes à la participation politique en cours d'exécution, d'où le thème national pour la célébration de la journée mondiale de la femme est *«La participation aux instances de prises de décision est un droit égal pour les hommes et pour les femmes : femme élit et fais- toi élire »*.

Le Gouvernement du Burundi reconnaît les défis encore persistants en matière de promotion de la femme et s'engage de les relever. Il réaffirme ainsi son engagement au Programme d'Action de Beijing et à la Déclaration de Banjul sur les stratégies d'accélération de sa mise en œuvre.

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION